

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, tenue le mardi le 12 mars 2024, à 20h00, au lieu habituel des sessions du dudit conseil, sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 - Monsieur Luc Tétreault, conseiller  
Siège #2 - Monsieur Rémi Tétreault, conseiller  
Siège #3 - Madame Sophie Côté, conseillère  
Siège #4 - Madame Huguette Benoit, conseillère  
Siège #5 - Monsieur Jules Normandin, conseiller  
Siège #6 - Monsieur Sylvain Laplante, conseiller

Sont absents(es), les conseillers(ères):

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Paquette.

La personne qui préside la séance, soit monsieur Daniel Paquette informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit monsieur Daniel Paquette, ne votera pas sur les décisions telles que le lui permet la loi.

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

---

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

61-03-2024

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit d'adopté tel que présenté.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

62-03-2024

Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2024.

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 13 février 2024 tel que présenté.

**3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires**

63-03-2024

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024 ;

- Chèque émis et déboursés directs : 106 872.57 \$
- Salaires payés pour la période visée : 53 799.05 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024 et totalisant un montant de 160 671.62 \$.

**3.2 Autorisation des comptes à payer**

64-03-2024

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024 ;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 159 124.05 \$; et

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

### 3.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières – États des taxes impayées

65-03-2024

Considérant l'article 1022 du Code municipal du Québec stipulant qu'un état mentionnant les noms et états des taxes municipales dues à la municipalité doit être déposé au conseil municipal pour approbation;

Considérant que certains propriétaires ont pris des ententes de paiement et que ces ententes sont respectées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'état des taxes municipales à recevoir en date du 12 mars 2024;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à transmettre à la MRC des Maskoutains le ou les noms et états des taxes municipales en défaut de paiement pour le 14 mars 2024;

Qu'après le 14 mars 2024, aucun paiement ne pourra être enregistré à la municipalité, mais uniquement à la MRC des Maskoutains avec des frais supplémentaires de perception.

## 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 4.1 Appel d'offres publics # 532540652301 (SEAO) – Mandat des services professionnels - Construction d'un nouvel Hôtel de Ville et d'une Caserne incendie – Subvention PRACIM

66-03-2024

Attendu que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM en lien avec le comité de sélection suivant l'appel d'offres public pour services professionnels pour la construction d'un nouvel hôtel de ville et d'une caserne incendie numéro d'appel d'offres 532-54065-2301.

Attendu que neuf (9) soumissions ont été reçues :

- **DG3A Inc.** soumissionnaire non-conforme
- **GP Architecte Inc.** soumissionnaire conforme, mais non acceptable (pointage intérimaire de moins de 70 points)

Soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant Avant taxes	Pointage final
Équipe A 2023 Inc.	Oui	594 995,00\$	1,798
Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C.)	Oui	573 500,00\$	1,761
Groupe Leclerc Architecture + Design Inc.	Oui	616 900,00\$	1,734
J. Dagenais Architecte + Associés Inc.	Oui	662 220,00\$	1,586
Boulianne Charpentier architectes S.E.N.C.R.L.	Oui	628 800,00\$	1,574
ADSP Inc.	Oui	646 000,00\$	1,571
Prisme Architecture Inc.	Oui	950 000,00\$	1,158

Attendu la recommandation du comité de sélection pour l'évaluation des offres d'accorder le contrat no 532-54065-2301 à la firme « Équipe A 2023 Inc. » étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

Attendu que la FQM recommande d'accorder le contrat no 532-54065-2301 à la firme « Équipe A 2023 Inc. », à la suite de l'analyse de conformité et aux recommandations du comité de sélection;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adjuger à Équipe A 2023 Inc. pour des services professionnels pour la construction d'un nouvel hôtel de ville et d'une caserne incendie numéro d'appel d'offres 532-54065-2301, au montant de 594 995.00\$\$ taxes en sus.

**4.2 Offre de service - Mandat pour l'obtention d'un Avis potentiel archéologique – Construction d'un nouvel Hôtel de Ville et d'une Caserne incendie – Subvention PRACIM**

67-03-2024

Considérant que la Municipalité doit obtenir un avis archéologique étant donné que le projet de construction d'un nouvel hôtel de ville et d'une caserne incendie peut avoir un impact sur le patrimoine archéologique, tel que mentionne une correspondance du 15 décembre 2023 du Ministère de la Culture et des Communications;

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton doit mandater un archéologue professionnel pour la réalisation d'un avis sur le potentiel archéologique du terrain, afin d'obtenir le potentiel archéologique et l'impact des travaux de construction sur le patrimoine, et ce, concernant les lots 3 841 861, 3841 862 et 4 006 051;

Considérant que la municipalité a reçu une (1) offre de services :

- Ethnoscop au coût d'environ 5 200\$ taxes en sus

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adjuger à Ethnoscop afin d'obtenir un avis sur le potentiel archéologique des lots 3 841 861, 3841 862 et 4 006 051 pour la construction d'un nouvel hôtel de ville et d'une caserne de pompier, au montant d'environ 5 200\$ taxes en sus.

**4.3 Membres du comité d'intégration des arts à l'architecture, Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics – Construction d'un nouvel Hôtel de Ville et d'une Caserne incendie – Subvention PRACIM – Nominations**

68-03-2024

Considérant que le Ministère de la Culture et des Communication confirme à la Municipalité que le projet de construction d'un nouvel hôtel de ville et d'une caserne incendie est assujéti à la Politique d'intégration des arts à l'architecture, tel que mentionné par la correspondance du 17 octobre 2023;

Considérant que le budget affecté à l'intégration d'une œuvre est déterminé en fonction du coût de construction, selon les normes de la politique gouvernementale. Les données budgétaires, taxes comprises sont :

Coûts de construction admissible (décret 955-96)	7 266 420 \$
Budget d'intervention (incluant honoraires, droits d'auteur, conception, matériaux, taxes, assurances, livraison, installation) maquette et œuvre	78 832 \$
Frais administratifs, taxes comprises (décret 315-2000)	15 766 \$

Considérant que la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, fait mention que le processus de consultation est coordonné par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et est assumé par un comité ad hoc jusqu'à l'étape de la recommandation de l'œuvre et de la signature d'un contrat de propriété et l'artiste;

Considérant que le comité doit être composé de six (6) personnes, dont quatre (4) doivent être désignées par le Conseil;

Le représentant du propriétaire	Désignée par le Conseil
Un représentant des usagers	Désignée par le Conseil
L'architecte qui s'occupera du projet de construction	Désignée par le Conseil
Observateur	Désignée par le Conseil
Un spécialiste des arts visuels ou des métiers d'art et président du comité	Ministère de la Culture et des communications
Un deuxième spécialiste des arts visuels ou des métiers d'art	Ministère de la Culture et des communications
Le représentant du ministère	Ministère de la Culture et des communications

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De désigner ces quatre (4) comme représentants de la Municipalité faisant parti du comité ad hoc exigé par le Ministère de la Culture et des communications ;

Le représentant du propriétaire	Mme Caroline Lamothe
Un représentant des usagers	M. Sylvain Laplante
L'architecte qui s'occupera du projet de construction	La firme Équipe A 2023
Observateur	Mme Maribel Vézina

D'autoriser monsieur Daniel Paquette, maire et madame Caroline Lamothe, directrice générale à signer tous documents pour et au nom de la Municipalité;

D'autoriser le paiement de 15 766\$ concernant les frais administratifs du ministère de la Culture et des Communications.

#### **4.4 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

69-03-2024

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présents dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présent :

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

*M. Sylvain Laplante, conseiller, se retire de son siège à 20h15*

#### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

##### **5.1 Autorisation de dépenses – Congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec**

70-03-2024

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de M. Sylvain Laplante directeur du Service incendie de Saint-Valérien à s'inscrire au Congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec au coût d'environ 800\$ taxes en sus et d'autoriser le remboursement des frais et d'hébergement selon la réglementation en vigueur.

*M. Sylvain Laplante, conseiller, reprend de son siège à 20h15*

#### **6. TRANSPORT ROUTIER**

##### **6.1 Embauche – Journaliers aux travaux publics**

71-03-2024

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'embauche de M. Dominique Jodoin et M. Sylvain Roy à titre de Journalier aux Travaux publics.

**6.2 Appel d'offres publics (SEAO) #2024-01 – Octroi de contrat, Déneigement des rues, des trottoirs et des stationnements municipaux 2024-2025**

72-03-2024

Attendu que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a été en appel d'offres public pour le déneigement des rues, des trottoirs et des stationnements municipaux 2024-2025 avec possibilité de 1 ou 2 années supplémentaires.

Attendu que deux (2) soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant Avant taxes 2024-2025	Montant Avant taxes 2025-2026	Montant Avant taxes 2026-2027
Excavation Réal Couture Inc.	Oui	452 393.75\$	475 011.12 \$	498 749.73\$
Excavation M. Leclerc (division de Mécanique Mobile L'Éclair Inc.)	Oui	197 286.50 \$	201 626.00 \$	204 177.50 \$

Attendu les recommandations de l'aviseur légal concernant l'analyse de conformité des deux (2) soumissionnaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adjuger à Excavation M. Leclerc (division de Mécanique Mobile L'Éclair Inc.) pour les services de déneigement des rues, des trottoirs et des stationnements municipaux pour l'année 2024-2025, au montant de 197 286.50 \$ taxes en sus.

**6.3 Autorisation de dépenses – Nettoyage des fossés**

73-03-2024

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le Contremaître des travaux publics à mandater et à procéder au nettoyage des fossés situé sur le 8<sup>e</sup> Rang, 21<sup>e</sup> Rang et du Rang de l'Égypte, et ce, au montant budgété de 44 830\$ taxes incluses.

**6.4 Autorisation de dépenses – Formations**

74-03-2024

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de M. Dominique Jodoin et de M. Sylvain Roy aux formations suivantes :

<b>Dominique Jodoin</b>	<b>Sylvain Roy</b>
Signaleur Routier	Signaleur Routier
Signalisation des travaux routiers	Signalisation des travaux routiers
	Formation pour l'obtention de la carte ASP

**7 HYGIÈNE DU MILIEU**

**7.1 Autorisation de dépenses – Sulfate ferrique pour l'usine des eaux usées**

75-03-2024

Considérant le besoin annuel d'obtenir du sulfate ferrique pour le bon fonctionnement de l'usine des eaux usées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le Contremaître des travaux publics procéder à l'achat de sulfate ferrique pour l'année 2024 pour un montant budgétaire de 7 500\$ et d'autoriser le paiement.

**8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**9 LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

**9.1 Octroi de contrat, Chalet des Loisirs - Travaux de réaménagement des salles de bain – PRABAM**

76-03-2024

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton a reçu les soumissions suivantes concernant le réaménagement des salles de bain du Chalet des Loisirs:

- JC Élite au montant de 74 797.99\$ taxes en sus
- Construction Mike Parenteau au montant de 52 167.38 \$ taxes en sus

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Construction Mike Parenteau Inc. pour le réaménagement des salles de bain du Chalet des Loisirs au montant d'environ 52 167.38 \$ taxes en sus; et

Que le Conseil autorise la Directrice générale à effectuer les dépenses concernant les items non inclus dans le contrat (mobilier, cloisons séparatrices, céramique, etc.).

10. **AVIS DE MOTION**

11. **RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

77-03-2024

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée à 20h31.

Je, Daniel Paquette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Daniel Paquette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Lamothe, GMA  
Directrice générale et greffière-trésorière